



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1459

Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP
investissement et fonctionnement

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1459 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2015 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE VOLET HABITAT, GSUP INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Enveloppe de subvention soutien aux initiatives locales – Politique de la Ville ».

La Ville de Lyon prépare actuellement avec ses partenaires institutionnels le futur Contrat de Ville 2015-2020 (convention locale pour Lyon) qui succèdera à l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la CAF du Rhône et qui est arrivé à échéance à la fin de l'année 2014. Cette convention locale de Lyon s'intégrera dans le cadre du contrat de ville métropolitain à l'échelle de l'agglomération, signé le 2 juillet 2015.

Au plan national, la politique de la ville a fait l'objet d'une réforme, avec la loi du 21 février 2014 qui a prévu un ensemble de dispositions :

- Un cadre contractuel unique pour le développement urbain, social et économique : le contrat de ville aura pour priorité de mobiliser les politiques de droit commun des différentes signataires et sera plus exigeant quant à la formalisation des engagements.

- Une géographie prioritaire de l'Etat resserrée et simplifiée qui, au niveau national, passe de 2 350 quartiers à 1 300 territoires cibles substitués au 1^{er} janvier 2015 aux Zones Urbaines Sensibles et aux quartiers inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (catégories 1, 2 et 3).

- La possibilité de maintenir dans la géographie prioritaire des quartiers dits de « veille active » qui ne seront plus considérés comme prioritaires pour l'Etat et ne pourront donc plus être éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville (ANRU, ACSE). Cependant, l'Etat indique sa volonté d'y mobiliser ses politiques de droit commun, si les collectivités souhaitent maintenir une intervention renforcée dans ces quartiers.

- Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) avec l'ANRU, auquel seulement un peu plus de 200 quartiers sont éligibles.

- Davantage de signataires « obligatoires » (Régions, Départements, Pôle Emploi, Education Nationale, Agence Régionale de

Santé...) et un rôle renforcé des agglomérations dans le pilotage des contrats de ville de manière à impulser davantage de solidarités inter communales et mieux articuler les différentes échelles d'intervention de la politique de la ville.

- Un principe de mobilisation et l'implication large des acteurs (économiques, associations...) et des habitants dans la mise en place et le suivi de la politique de la ville et donc des projets de territoire, avec notamment la création des conseils citoyens.

Pour la Ville de Lyon, la programmation pour l'année 2015 s'inscrit dans le contexte d'un début de mandat avec des contraintes budgétaires fortes qui nécessitent d'établir des priorités. Malgré le constat de réduction sans précédent des ressources de notre collectivité, le souhait que nous portons est de maintenir un effort important pour soutenir des projets contribuant aux quartiers les plus en difficulté de notre ville. La cohésion sociale et urbaine constitue en effet un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et l'agglomération.

A partir de l'évaluation des projets réalisés dans le cadre du précédent contrat, de l'actualisation des diagnostics territoriaux et des démarches de concertation engagées avec les habitants et acteurs locaux dans les différents quartiers prioritaires, nous devons formaliser les engagements de la Ville de Lyon et des différents partenaires pour la période 2015-2020 dans la prochaine convention locale qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal prochainement.

La programmation 2015 s'inscrit donc dans une logique d'année de transition et dans un contexte où l'Etat réduit ses engagements financiers au titre de la politique de la ville.

Les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est-à-dire des actions qui permettent notamment d'améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la GSUP, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie en agissant sur les logements, les parties communes des immeubles et les espaces extérieurs.

Outre les actions retenues lors de la séance du 1^{er} juin 2015, portées par des partenaires associatifs, des projets de travaux, d'aménagement de logements, d'espaces extérieurs... portés par des bailleurs sociaux et qui remplissent ces objectifs d'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents des quartiers prioritaires, ils sont donc fondés à bénéficier de financements au titre de la Politique de la Ville.

Les actions figurant dans les tableaux ci-après, relèvent de crédits de fonctionnement (entretien d'espaces extérieurs ouverts à tous) ou de crédits d'investissement (amélioration de l'habitat conduite par le GrandLyon Habitat, Alliade Habitat et Batigère).

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant proposé	LC 41783 (subventions de fonctionnement aux établissements publics)
5 ^e	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Sur entretien et gestion des encombrants résidences Champvert et Valdo	6 500	6 500
7 ^e Gerland	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Accompagnement à l'entretien des espaces sur utilisés quartier de Gerland	6 000	6 000
9 ^e Duchère	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Démarche collective concertation petits aménagements (immeuble 540)	5 000	5 000
9 ^e Vergoin	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Sur entretien et gestion des encombrants	14 000	14 000
	Totaux		31 500	31 500

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant proposé	LC 77240 "subventions d'équipement aux organismes publics" (bâtiments et installations)	LC 77239 "subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé" (bâtiments et installations)
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX BAILLEURS SOCIAUX					
1 ^{er}	Batigère Rhône-Alpes 31bis rue Bossuet 69415 Lyon 6 ^e	Travaux sur logements et parties communes: création d'un local poubelle 13, rue Bouteille Lyon 1 ^{er}	10 000		10 000
7 ^e Gerland	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Soutien à l'amélioration des logements occupés, Cité Jardins Lyon 7 ^e	10 000	10 000	
7 ^e Gerland	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux sur espaces extérieurs suite à actes de vandalisme Cité Jardins Lyon 7 ^e	10 000	10 000	
8 ^e États-Unis	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754	Résidentialisation et sécurisation résidence Leynaud 2 ^e tranche	14 000	14 000	

	69444 Lyon Cedex 03				
8° États-Unis	Alliade Habitat 173, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon	Amélioration de l'éclairage public résidence Pressensé	11 000		11 000
8° États-Unis	Alliade Habitat 173, avenue Jean Jaurès 69007 Lyon	Surcoût d'aménagement de la résidence Raymond, lié à la création d'un cheminement à vocation publique	10 000		10 000
8°	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Action Insertion et Rénovation Lyon 8°	36 500	36 500	
8° États-Unis	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux États-Unis : amélioration du cadre de vie sur le secteur États-Unis	35 000	35 000	
8° États-Unis	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	REU États-Unis (Remise en état de logements États-Unis dans le cadre de l'insertion)	32 000	32 000	
8° Mermoz	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux : amélioration du cadre de vie Mermoz Sud et Nord.	27 000	27 000	
8° Mermoz	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Aménagement des espaces extérieurs et condamnation des passages traversants Mermoz	16 800	16 800	
8° Langlet Santy	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux parties communes Langlet Santy	7 000	7 000	
8° Langlet Santy	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux espaces extérieurs Langlet Santy	10 000	10 000	
8° Langlet Santy	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Modernisation de quatre abris containers résidence Langlet Santy	21 000	21 000	
9° Duchère	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Soutien à l'amélioration des logements occupés, la Duchère	7 500	7 500	
9° Duchère	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Insertion Rénovation de logements Lyon 9° (ex dispositif CEPRELS)	12 500	12 500	

9° Duchère	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fermeture passage traversant et recoins (immeubles 550, 530 et 520)	11 000	11 000	
9° Vergoin et Gorge de Loup	GrandLyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Soutien à l'amélioration des logements occupés, Vergoin et Gorge de Loup Lyon 9°	8 500	8 500	
total bailleurs sociaux / total par ligne de crédit impactée			289 800	258 800	31 000

D'autre part, un financement d'investissement de 40 000 euros a été accordé à la SACVL lors de la séance du 19 novembre 2012 (délibération n° 2012/4992), pour le projet de résidentialisation de l'ensemble immobilier « Le Comtois », 75 à 85 avenue Paul Santy à Lyon 8°, quartier Langlet Santy. Les travaux envisagés portent essentiellement sur la sécurisation et l'aménagement extérieur (fermeture, réfection voirie, accès piétons...), mais s'inscrivent dans une démarche plus globale d'embellissement du quartier, ce qui engendre des négociations et concertations complémentaires notamment avec les habitants.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet courant 2016, il est nécessaire de signer avec la SACVL une nouvelle convention, la précédente arrivant à échéance fin novembre 2015. La subvention acquise en 2012, pourra quant à elle, faire l'objet d'un report sur l'exercice 2016. Le projet de convention joint au présent rapport inclut une échéance au 30 novembre 2017, délai nécessaire pour la réalisation des travaux, le règlement des factures et le versement de la subvention. Je vous propose donc de signer avec la SACVL, cette nouvelle convention qui abrogera celle de 2012, signée le 15 janvier 2013.

Vu les délibérations des 19 novembre 2012, 1^{er} juin 2015 et 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- La programmation financière 2015 des actions spécifiques inscrites au titre du contrat urbain de cohésion sociale et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.

2- Les conventions mixtes d'investissement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, GrandLyon Habitat, Alliad Habitat, Batigère et la SACVL, sont approuvées.

3- La convention mixte de fonctionnement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat est approuvée.

4- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer lesdits documents.

5- Les dépenses en résultant, soit 31 500 euros en fonctionnement et, conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, 289 800 euros en investissement, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours de la Ville de Lyon, comme suit :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- 31 500 euros sur la ligne de crédit n° 41783 – nature 65737 – fonction 520.

Pour les dépenses d'investissement :

- 258 800 euros sur la ligne de crédit 77240 – nature 204172 – fonction 520 ;

- 31 000 euros sur la ligne de crédit 77239 – nature 20422 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU